

# MOTION

<b>Auteur</b>	Madeline HEINIGER, AdG/LA, David CRETTEAND, PLR, Celine DESSIMOZ, Les Verts et Bruno CLIVAZ, PDCC
<b>Objet</b>	Encourager les coopératives d'habitation
<b>Date</b>	13/03/2020
<b>Numéro</b>	2020.03.094

L'habitat est un besoin fondamental de l'être humain. Dans plusieurs cantons suisses, des coopératives d'habitation ont vu le jour, dans le but de construire des logements à prix avantageux, non soumis à la spéculation, s'adressant à toutes les couches de la population. Ces projets immobiliers d'utilité publique sont particulièrement innovants, autant sur le plan environnemental que social.

A Sion, une première coopérative de ce type, Ecoologis, a vu le jour. Ses coopérateurs ont le projet de construire un immeuble de 24 appartements, à concevoir de manière participative. Cette coopérative d'habitation, comme d'autres en Suisse, a des objectifs ambitieux :

- S'engager dans une approche innovante, citoyenne et responsable
- Développer de nouvelles formes de solidarités, au travers de locaux communs et d'appartements de différentes tailles s'adressant à diverses générations
- Rechercher des solutions énergétiques favorables, respectueuses de l'environnement
- Promouvoir une approche non spéculative du logement.

Plusieurs cantons ont mis en place des mesures afin d'encourager le développement de ces projets immobiliers d'utilité publique. De son côté, le Conseil fédéral s'est prononcé récemment en faveur d'une augmentation du Fonds de roulement : celui-ci est un instrument important de financement pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Le soutien de la Confédération devrait cependant s'accompagner du concours des communes et des cantons pour favoriser les projets de nouvelles coopératives.

Si le Valais ne souffre pas de manque de logements, l'arrivée d'une première, puis d'autres coopératives devrait permettre d'enrichir l'offre en logements abordables et proposer des approches innovantes intéressantes. A ce jour, des subventions peuvent être accordées pour des constructions ou rénovations dans des régions de montagne définies. Or l'habitat de plaine et sa densification méritent également une attention particulière.

## Conclusion

C'est pourquoi, par cette motion, nous demandons la création d'une base légale qui facilite le développement de coopératives d'habitation participatives et innovantes, en informant sur les outils à disposition pour leur conception et leur financement, en apportant un appui technique pour le développement du projet et les procédures d'acquisition du terrain (également utile aux communes) et un soutien par un cautionnement du coût de l'opération immobilière.